



ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE DE BAS-INTYAMON - GRANDVILLARD

Protocole d'urgence Santé

« La santé est un état de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

Définition de l'OMS

En tous les cas

Garder son calme
Avoir le bon geste
Savoir qui et quand appeler

OBSERVER

REFLECHIR

AGIR

Numéros d'appel d'urgences

Médecin de garde	026 304 21 36
Urgences pédiatriques (hotline kids)	0900 26 81 01
Urgences sanitaires et ambulance	144
Centre d'information toxicologique (intoxications)	145
Police	117
Pompiers	118
Permanence Intake (SEJ)	026 305 15 30
AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert)	026 407 70 44

- Indiquer le lieu
- Décrire la situation
- Ecouter et appliquer les instructions

*L'enfant suffoque, est agité, ne parle plus, change de couleurs, ...
Somnolence, vomissements en jets, difficultés respiratoires, ...
Piqûres dans la région du cou, de la bouche, piqûres multiples, allergies, ...
Etouffement, inhalations d'objets (si la manœuvre de Heimlich ne suffit pas)
Malaise, perte de connaissance (*position latérale de sécurité*)
Inconscience, pas de respiration : **urgence vitale = 144***

- Appeler la personne de contact

Pharmacie:

- Il y a une pharmacie à l'AES.
- Elle contient : des pansements, des bandes, des bandes stériles, de la ouate hémostatique, du désinfectant, du sérum physiologique, une poche de glace, une bouillote, du steril-strip, un spray contre les tiques, une pince pour enlever tiques et échardes, une couverture anti-feu, de la crème solaire, casquettes et chapeaux de soleil pour éviter les insolation.
- La semaine avant les vacances de Noël et la semaine avant la reprise en août, la responsable contrôle la pharmacie d'urgence et tout article périmé est éliminé et remplacé.

Cours SAMARITAINS : Chaque responsable et intervenant de l'AES doit suivre le cours de base « Urgences chez les enfants ». Ce cours est à répéter tous les 5 ans.

COMMENT REAGIR EN CAS D'URGENCE

Pertes de connaissances et arrêt cardio-respiratoire

- Respire-t-il ? - y a-t-il un pouls ?
- Commencer le massage tout en avertissant le 144
- Demander à un enfant d'aller chercher de l'aide
- Amener un défibrillateur

Allergies

Dans les données personnelles des enfants, les parents nous informent en cas d'allergies. Si un traitement est prescrit, les parents le stipuleront par écrit et remettront le médicament avec sa posologie. Une liste des enfants et de leurs allergies est disponible dans les locaux de l'accueil. Des menus sans gluten, sans lactose sont proposés.

Symptômes allergies inconnues

- Sensation de malaise, diarrhée, nausées, vomissements
- Difficultés respiratoires
- Eruption sur la peau (rougeurs, boutons, plaques rouges, démangeaisons)
- Transpiration abondante

Tous ces symptômes peuvent être ceux d'une allergie inconnue.

Toujours en parler avec les parents ; noter ce que les enfants ont mangé.

Si piqûres d'un insecte, appliquer du froid et surveiller.

Calmer l'enfant, si les symptômes sont légers. Mais avertir les parents si la situation ne s'améliore pas.

Dans les cas graves : appeler le 144

Etouffement

- **Si l'air ne passe plus** (bouche ouverte, l'enfant ne peut plus émettre de sons) :
 - 5 tapes dans le dos puis 4 compressions en appuyant sur l'abdomen (manœuvre de Heimlich)
 - 144
- **Si l'air passe :** ne pas faire de tapes dans le dos
 - Demander à l'enfant de tousser
 - 144

Intoxication 144 et 145

En cas de suspicion d'intoxication alimentaire, appelez le 144 et Tox Info Suisse (Tél. **145**, 24h). Essayez de lui fournir les indications suivantes, essentielles pour une bonne évaluation du risque et des mesures appropriées :

- **Qui ?** Age, poids, sexe, maladies préexistantes de la personne concernée
 - **Quoi ?** Substance, produit (informations sur l'étiquette, symboles de danger), plante ou animal associé à une intoxication. Dans la mesure du possible, prendre une photo
 - **Combien ?** Essayer d'évaluer la dose maximale ayant pu être absorbée
 - **Quand ?** Essayer d'évaluer le temps écoulé depuis l'incident
 - **Quoi d'autre ?** Premiers symptômes observés ? Premières mesures prises ?
 - **Où ?** Numéro de téléphone pour un rappel et endroit où se trouve le patient
- Ne rien donner par la bouche
 - Ne pas provoquer de vomissement
 - Apport d'air frais (attention aux locaux fermés)
 - calmer l'enfant
 - appeler la personne de contact

Contact cutané :

- Enlever rapidement les vêtements contaminés
- Rincer abondamment les parties du corps touchées à l'eau courante
- Si la peau est intacte, compléter par un nettoyage soigneux à l'eau

Projections oculaires :

- Rincer immédiatement l'œil touché à l'eau courante pendant au moins 10 minutes
- Maintenir les paupières bien ouvertes
- Coucher l'enfant sur le côté, l'œil touché vers le bas afin de protéger l'œil intact.

Brûlures

- Refroidir la plaie abondamment sur l'eau courante
- Si grave et étendu : appeler le médecin et attendre les consignes

Saignements

- Rinçage sous l'eau froide, désinfectant, sparadrap, ...
- Saignement du nez : appliquer de l'eau froide sur la nuque ou sur le front, tête en bas / ouate hémostatique

Coupures

- Eau froide, sérum physiologique, Merfen, pansements, ...
- Si coupure profonde : compresse et steril-strips – avertir la personne de contact pour aller chez le médecin

Piqûres

- Piqûre de guêpes et abeilles : Retirer le dard, rincer, appliquer du vinaigre ou du merfen
- Morsure de tiques : si possible retirer la tique délicatement depuis la base avec une pince à tiques (la conserver pour analyse si nécessaire), appliquer du merfen
- Avertir la personne de contact et évaluer les symptômes 2-3 semaines après la morsure

Chutes

- Evaluer la situation
- Immobiliser le membre, appliquer du froid
- Dent cassée : mettre la dent dans du lait

Intrus

Lorsqu'une personne non-autorisée vient chercher un enfant :

- Ne pas laisser partir l'enfant
- Contacter le représentant légal de l'enfant ou la personne chez qui il est en cas de garde partagé
- Le personnel appelle la responsable de l'AES.
- Demander une pièce d'identité à la personne
- Avertir la police **117**

Absence d'un enfant

Dès que l'absence d'un enfant dépasse de 15 minutes l'heure d'arrivée prévue dans le formulaire d'inscription ou la grille horaire, le personnel de l'AES s'en inquiète et informe l'enseignant concerné. Si cette mesure n'est pas suffisante, il prend immédiatement contact avec les parents ou la personne de référence mentionnée dans le formulaire d'inscription. En cas de non-réponse, la police est alertée et les parents en assument les conséquences.

Suspicion de maltraitance et d'abus

- Le personnel de l'AES en parle avec la responsable de l'AES. La responsable évalue le degré de gravité. Selon l'analyse, elle prend contact avec les parents ou/et contacte le comité de l'AES par sa présidence.
- Le comité de l'AES informe le directeur d'école. Si cette situation paraît exister dans le cadre de l'école, ils prennent ensemble les mesures nécessaires.
- En cas de suspicion grave (atteinte à la vie de l'enfant), avertir le SEJ et la police **117**
- Protocole du SEJ (cf <https://www.fr.ch/vie-quotidienne/en-cas-de-difficultes/avis-a-lautorite-de-protection-de-lenfant>)

Si un signalement doit être fait, ce sera auprès de la Justice de Paix qui intervient dans la région où réside le mineur, en principe par écrit, mais peut se faire par téléphone en cas d'urgence.

Décès d'un proche, d'un enfant

- Prendre contact avec le directeur d'école pour connaître ce qui a été mis en place en classe
- Discussions avec l'enfant, le laisser parler, l'écouter et répondre au mieux à ses questions
- Pour nous guider www.astrame.ch

Autres cas : à compléter au fil du temps ...

A améliorer :
